

Séance du Conseil municipal du 18 janvier 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
HODZIC	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

04 Membres absents excusés :

DOUCET	EYNARD	RIVET	SEGUIN
--------	--------	-------	--------

04 Pouvoirs :

DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n° 20240118-007/ 7.1 Décisions budgétaires

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu l'avis favorable de la commission finance du 8 janvier 2024,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire (ROB) ci-annexé présentant notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Considérant le débat engagé et tenu sur la base de ce rapport,

Le Conseil municipal :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel LAGRANGE, adjoint délégué aux finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** à l'unanimité de ses membres de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le DOB
- **VOTE** à l'unanimité de ses membres le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport qui lui a été transmis et présenté

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Christine GIRIN.

Délibération n° 20240118_007 du 18/01/2024
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 25/01/2024
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 25/01/2024